

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### **1.CONTRAT**

Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique.  
Il est de nature saisonnière.

### **2.DUREE DU SEJOUR**

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée.  
Il ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### **3.MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTES**

Paiement en ligne par carte bancaire

Virement bancaire :

Titulaire du compte : Domaine des Bruns

RIB : 30003 04326 00020055508

Clé RIB : 06

IBAN : FR76 3000 3043 2600 0200 5550 806

BIC : SOGEFRPP

La somme doit être versée en totalité sur le compte bancaire du Domaine des Bruns

Les frais de virements restent à la charge du locataire.

Chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Domaine Des Bruns

Attention : Il est impératif d'indiquer la référence de la réservation avec le paiement.

### **4.CONCLUSION DU CONTRAT**

La réservation devient effective une fois versé un acompte de 50% du montant total de la location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

### **5.ANNULATION PAR LE LOCATAIRE**

- a) Annulation une semaine avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire.  
Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 24 heures avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.  
Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul. Le propriétaire peut disposer de son lieu de location.  
L'acompte reste également au propriétaire.  
Il sera habilité à demander le solde de la location.
- b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.  
Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

### **6.ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE**

Le propriétaire, sans avoir l'obligation d'en justifier la raison, peut annuler une location. Il devra alors rembourser au locataire le montant de l'acompte encaissé.

## **7.ARRIVEE ET DEPART**

Le locataire doit 48 heures avant son arrivée, spécifier par tous moyens son horaire d'arrivée prévue entre 17.00 et 19.00

Il doit se présenter le jour précisé et dans le créneau horaire mentionné ci-dessus.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir, par tous moyens, le propriétaire.

Le départ du lieu de location est fixé à 11.00

## **8.REGLEMENT DU SOLDE**

Le solde de la location est versé 10 jours avant l'entrée dans les lieux.

## **9. ETAT DES LIEUX**

Concernant les locations dépassant trois jours, un inventaire est établi et paraphé par le locataire et le propriétaire, ou son représentant, à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté de la chambre à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Le ménage de la chambre fera l'objet d'un forfait de 60 euros pour une durée de séjour dépassant trois jours.

## **10.UTILISATION DES LIEUX**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

## **11.CAPACITE**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de :

- **2 personnes pour la chambre Casa Mia 1**
- **2 personnes pour la chambre Casa Mia 2**
- **4 personnes pour la chambre Boudoir**
- **4 personnes pour la chambre Little Africa**
- **2 personnes pour la chambre Amazonia**
- **2 personnes pour la chambre Bohemian**

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

## **12.ANIMAUX**

Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord préalable express du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera la location.

## **13.ASSURANCES**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Il est invité à s'assurer de posséder un contrat de responsabilité civile en bonne et due forme.

#### **14.LITIGE**

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les trois (3) heures à compter de l'entrée dans les lieux.